

Je le répète donc, monsieur le Président, toutes les modifications, aussi bien celles dont je viens de parler à la Partie IV du Code canadien du travail que les autres modifications à la Partie III et à la partie V, sont des modifications qui sont le fruit de consultations poussées avec les syndicats et le milieu des affaires. Elles ont pour objet de favoriser davantage l'esprit de collaboration et la prise de responsabilités chez tous les intéressés.

Monsieur le Président, cette Chambre a été témoin de bon nombre d'interventions déjà la semaine dernière, et on a entendu bien des propos, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Chambre, au sujet des amendements au Code canadien du travail. Les attentes et les espoirs sont grands pour que ces modifications se fassent. Je considère qu'il serait juste d'en conclure que les modifications que nous avons proposées sont non seulement souhaitables et nécessaires, mais qu'elles arrivent à point; force est de constater qu'elles ont largement reçu un accueil favorable tant en cette Chambre qu'à l'extérieur de celle-ci.

Je n'hésite donc pas, monsieur le Président, à recommander fortement que l'on procède le plus rapidement possible à leur adoption et, partant, à leur intégration au Code canadien du travail.

• (1125)

[Traduction]

**M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur le Président, c'est avec regret qu'après avoir étudié le projet à l'étude, nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il ne répond pas de façon satisfaisante aux préoccupations des Canadiens en matière de santé et de sécurité, ni à celles des femmes dans le milieu de travail. En outre, le projet n'offre aucun espoir aux jeunes chômeurs de notre pays et ne tient aucun compte de l'évolution rapide que connaît le milieu de travail, surtout dans le domaine technologique. Si aucun des quatre objectifs fondamentaux n'est atteint—santé et sécurité, technologie, femmes et jeunesse—il ne reste pas grand-chose à cette mesure. Voilà ce que j'en pense. Voilà l'effet que me fait ce projet de loi dans l'ensemble.

• (1130)

Ce projet de loi ne propose pas de plan directeur pour les travailleurs, les entreprises, la productivité ou les Canadiens. C'est un échec et une déception pour les travailleurs et l'ensemble des Canadiens. Il ne prévoit pas les conditions futures du milieu de travail que nous devons instaurer pour répondre aux aspirations fondamentales de tous les Canadiens. A mon sens, nous discutons aujourd'hui d'une modification du code du travail et «code» est un terme très important parce qu'il suppose sans nul doute une forme de directive, un énoncé de valeurs qui définit une orientation en vue de les atteindre. Un code doit servir d'exemple et se présenter comme un énoncé de principes et d'orientation catégorique; il doit en outre découler de la conjoncture actuelle dans le milieu de travail et définir les conditions souhaitables. Cette mesure ne fait ni l'un ni l'autre, à mon avis.

La Chambre des communes et, par son entremise, la population canadienne sont saisies de ce projet de loi à une époque où la main-d'œuvre, nos Canadiens qui travaillent, est inquiète. Elle s'inquiète au sujet des emplois, de la création de nouveaux

emplois et du nombre d'emplois sûrs, parmi ces derniers. Autrement dit, les chômeurs d'aujourd'hui veulent avoir l'espoir d'obtenir un emploi sûr, et non pas grâce à un programme de création d'emplois de six, onze ou douze semaines. Les chômeurs ne souhaitent pas survivre pendant six ou douze semaines, mais ils espèrent pouvoir trouver un travail sûr qui deviendra un emploi permanent à long terme.

Ce projet de loi vise-t-il à garantir la sécurité d'emploi aux Canadiens? Je ne le pense pas, et c'est décevant. Les Canadiens cherchent désespérément des emplois. Ils attendent du ministre du Travail (M. Ouellet) qu'il donne l'exemple. Tout ce qu'ils vont obtenir, c'est une brève extension des prestations sociales, une définition assez floue du harcèlement sexuel et pas grand-chose d'autre, monsieur le Président.

Les Canadiens veulent qu'on crée des emplois et la sécurité d'emploi. Pour l'obtenir, nous devons être certains de la stabilité du milieu de travail et d'un minimum d'arrêts de travail et de grèves. Comment y parvient-on? On y parvient lorsque tous les travailleurs ont l'impression d'être traités sur un pied d'égalité et que le patronat a l'impression que la main-d'œuvre cherche à accroître la productivité à une époque où celle-ci diminue. Voilà les conditions qui sont indispensables et il faut un code, une directive, qui englobe les principales modifications du Code du travail. Il y a aujourd'hui un million et demi de chômeurs au Canada, selon les statistiques, mais cela ne tient compte que des demandeurs d'emploi. Ce chiffre ne tient pas compte—comme on l'a déjà indiqué à la Chambre des communes—des assistés sociaux, des gens qui ont cessé de chercher du travail, qui ont renoncé . . .

**M. Darling:** Cela ne tient même pas compte des travailleurs à temps partiel.

**M. Wenman:** . . . ni des travailleurs à temps partiel. Le ministre s'est retranché derrière l'excuse que nos jeunes sont paresseux. En réalité, la génération actuelle a adopté une nouvelle éthique du travail. Il y a peut-être eu des marginaux dans les années 60 et 70, mais la nouvelle génération manifeste beaucoup d'intérêt et de convictions. Elle veut des emplois et est prête à faire preuve d'assiduité au travail. Voilà ce que pensent la majorité des jeunes d'aujourd'hui.

D'après les statistiques du ministre, il y a 800,000 jeunes sans emploi et sans espoir d'en trouver un dans notre pays à l'heure actuelle. Les syndicats s'inquiètent vivement de ce problème. Comment créer un code du travail, un guide qui puisse leur redonner espoir? Nous devons établir un guide et donner une orientation aux Canadiens qui formeront la population active dans cinq à dix ans.

Dans son discours, le ministre n'en a pas parlé, monsieur le Président. Il n'a proposé aucune directive en vue de redonner l'espoir et des possibilités à nos jeunes. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a aucune. Toutefois, il faut créer, par le code du travail, une conjoncture qui permette d'augmenter la capacité de production grâce à une main-d'œuvre active et en expansion.

La population active se dispute actuellement un nombre décroissant d'emplois. A quoi bon espérer que l'économie prenne de l'expansion et que plus d'emplois s'offrent aux travailleurs, alors qu'ils disent eux-mêmes qu'il règne sur le marché de l'emploi un climat tel que le nombre des emplois diminue, que plus de gens devront travailler moins d'heures et qu'il faudra en prendre notre parti. Mais là n'est pas la solution. Il